

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE  
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**18<sup>e</sup> rencontre – 24 mai 2022 (8 h 30)**  
(par visioconférence)

---

**Direction générale :**

Mme Isabelle Gélinas, directrice générale  
M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la performance  
financière et à l'efficacité opérationnelle  
M<sup>e</sup> Érika Cloutier, secrétaire générale adjointe  
M. Bernard Beausoleil Chartrand, analyste, Secrétariat général

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la directrice générale du 11 mai 2022
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-10-216 Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application relatives au transport des élèves de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*
- 5- A-31-4617 Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – rénovation de palestre – appel d'offres 25-3007P – attribution de contrat

- 6- A-31-4726 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection de la cour à l'école Bedford – appel d'offres 24-727P1 – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4728 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – remplacement d'un compresseur hors fonction – appel d'offres 25-3057P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4741 Service des ressources financières – location, installation de cinq classes modulaires et construction d'un lien corridor à l'école Camille-Laurin – appel d'offres 15-378P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4744 Service des ressources financières – aménagement intérieur de véhicules légers – appel d'offres 27-714P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4753 Service des ressources financières – école Louis-Dupire – mise à niveau de l'accessibilité universelle - appel d'offres 25-3065P – attribution de contrat
- 11- A-31-4781 Service des ressources financières – acquisition et renouvellement des ressources éducatives numériques (REN) – avis 27-701D – exercice de la première option de renouvellement
- 12- A-31-4794-A Service des ressources financières – logiciel de gestion de candidatures – appel d'offres 24- 686P – exercice de la première année du contrat
- 13- A-31-4801 Service des ressources financières – école Félix-Leclerc – rénovation de la chaussée de la cour d'école – phase 1 – appel d'offres 25-3072P – attribution de contrat
- 14- A-31-4808 Service des ressources financières – services de traitement, dépôt, et transport de valeurs – avis d'intention 27-677S – exercice de la première option de renouvellement
- 15- A-31-4816 Service des ressources financières – entretien, réparation de pompes et fournitures de pièces – appel d'offres 15-344P – exercice de la première option de renouvellement
- 16- A-33-1894 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, annexe au 8300 rue de Teck – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 2 (projet : 303 019 940)
- 17- A-33-1895 Service des ressources matérielles – école Saint-Benoît – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation des blocs sanitaires – phase 1 (projet : 003 017 320)

- 18- A-33-1896 Service des ressources matérielles – entrepôt Charles-Lemoyne – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de mise aux normes de l'entrepôt Charles-Lemoyne (projet : 021 L17 860)
- 19- A-33-1898 Service des ressources matérielles – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de la caractérisation d'amiante pour les vingt (20) bâtiments du CSSDM (projet : 000 000 240)
- 20- A-33-1899 Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de réaménagement des laboratoires (projet : 073 029 110)
- 21- A-33-1900 Service des ressources matérielles – école de l'Étincelle – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser des travaux de maçonnerie (projet : 093 038 100)
- 22- A-34-3319 Service du secrétariat général – entente de règlement dans le cadre du projet pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement des systèmes électriques à l'école Notre-Dame-des-Neiges (115 011 640)
23. Documents d'information
- a) A-31-4815 Service des ressources financières – acquisition de combustibles – entente 29-073R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales
- b) A-33-1853 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Neiges – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de la démolition de l'annexe 115M (projet : 115 017 870)
- c) A-33-1897 Service des ressources matérielles – nouvelle école secondaire – deuxième cycle sur le site de La Dauversière, dans le cadre d'ajout d'espace (projet : 224 000 000)
- d) A-33-1901 Service des ressources matérielles – école Les-Enfants-du-Monde – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement et de travaux connexes (projet : 086 021 950)
- e) A-33-1902 Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre de la réhabilitation des plafonds du 2<sup>e</sup> étage (projet : 130 024 340)
24. Décisions prises hors rencontre
25. Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la directrice générale du 11 mai 2022

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 11 mai 2022.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application relatives au transport des élèves de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*

Document déposé : Rapport A-10-216 en date du 13 mai 2022  
de Mme Caroline Labelle et de M. Sylvain Sénécal  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire s'est doté d'une *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et de ses règles d'application;

CONSIDÉRANT la réforme des commissions scolaires et l'abolition des postes de commissaire;

CONSIDÉRANT que la tarification du service de places disponibles sera revue annuellement par la direction générale;

CONSIDÉRANT que le l'indice des prix à la consommation de 2021 correspond à 3,4%;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de MODIFIER l'article 4.3 des Règles d'application relatives au transport des élèves de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*;

- 2° de MODIFIER le paragraphe suivant : De plus, la tarification pour le service de places disponibles pour l'année scolaire 2015-2016 est de 177 \$ par élève et de 269 \$ par famille de deux enfants et plus. Cette tarification sera revue annuellement par le Conseil des commissaires. Si on doit reprendre une place disponible, le remboursement se fera au prorata du nombre de mois d'utilisation;
- 3° d'AJOUTER le paragraphe suivant : De plus, la tarification pour le service de places disponibles pour l'année scolaire 2022-2023 est de 190 \$ par élève et de 290 \$ par famille de deux enfants et plus. Cette tarification sera revue annuellement par la direction générale. Si on doit reprendre une place disponible, le remboursement se fera au prorata du nombre de mois d'utilisation.

5. Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – rénovation de la palestre – appel d'offres 25-3007P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4617 en date du 18 mai 2022  
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la palestre à l'école Charles-Lemoyne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *ARDEC CONSTRUCTION inc.* au montant de 822 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 822 000 \$ plus taxes à *ARDEC CONSTRUCTION inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de palestre à l'école Charles-Lemoyne;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection de la cour à l'école Bedford – appel d'offres 24-727P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4726 en date du 18 mai 2022  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection de la cour à l'école Bedford;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 mars 2022;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'une de trois soumissions a été déclarée non acceptable puisqu'elle n'a pas atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2024 -2025 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 150 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Barin S.E.N.C.R.L.* pour la réfection de la cour à l'école Bedford. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – remplacement d'un compresseur hors fonction – appel d'offres 25-3057P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4728 en date du 16 mai 2022  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement d'un compresseur hors fonction à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe Centco inc.* au montant de 208 400 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget MAO centralisé et, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 208 400 \$ plus taxes à *Le Groupe Centco inc.*, pour le remplacement d'un compresseur hors fonction à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – location, installation de cinq classes modulaires et construction d'un lien corridor à l'école Camille-Laurin – appel d'offres 15-378P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4741 en date du 19 mai 2022  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la location, installation de cinq classes modulaires et construction d'un lien corridor à l'école Camille-Laurin;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *AMB TRESEC inc.* (*AMB MODULAIRE*) au montant de 3 298 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'allocation préalable pour l'installation de modulaires à l'école Camille-Laurin a été soumise au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et que nous sommes en l'attente d'une approbation;



CONSIDÉRANT qu'une mise à jour des coûts fera l'objet d'une nouvelle demande de financement au MEQ en octobre 2022;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par l'équilibre budgétaire du CSSDM. Par conséquent, les dépenses auront une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 298 000 \$ plus taxes à *AMB TRESEC inc. (AMB MODULAIRE)* plus bas soumissionnaire conforme, pour la location, installation de cinq classes modulaires et construction d'un lien corridor à l'école Camille-Laurin;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – aménagement intérieur de véhicules légers – appel d'offres 27-714P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4744 en date du 18 mai 2022  
de M. Abdelaziz Aitamir et de Mme Nathalie Sauvé  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l'aménagement intérieur de véhicules légers;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire a consenti à un nouveau prix conformément à l'article 15 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*. Le nouveau prix négocié est de 973 308,12 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme la disponibilité du budget pour couvrir ce besoin;

CONSIDÉRANT que les nouveaux véhicules doivent être aménagés pour remplacer les anciens véhicules qui sont en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT les coûts d'entretiens élevés, ainsi que les coûts de consommation de carburant plus élevés pour les anciens véhicules à remplacer;

CONSIDÉRANT le plan vert du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 973 308,12 \$ plus taxes à *Distributions Maranda inc.* pour l'aménagement intérieur de véhicules légers du CSSDM.

10. Service des ressources financières – école Louis-Dupire – mise à niveau de l'accessibilité universelle - appel d'offres 25-3065P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4753 en date du 17 mai 2022  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de l'accessibilité universelle à l'école Louis-Dupire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *G. GIULIANI inc.* au montant de 693 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses budgétées pour ce contrat sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 30850 - Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées et par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la *Programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027*;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 693 500 \$ plus taxes à *G. GIULIANI inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de l'accessibilité universelle à l'école Louis-Dupire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – acquisition et renouvellement des ressources éducatives numériques (REN) – avis 27-701D – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4781 en date du 12 mai 2022  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention a été publié en vue de conclure de contrats pour l'acquisition et le renouvellement de ressources éducatives numériques (REN) pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT que l'avis d'intention prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune sous réserve d'une validation annuelle du montant par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de renouveler l'entente pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et les Services éducatifs recommandent d'attribuer les contrats;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER le contrat de gré à gré d'une valeur de 22 860 \$ plus taxes avec *EduMedia*, pour l'abonnement de 50 800 utilisateurs à *Alec* - site de jeux éducatifs en ligne;
- 2° de RENOUELER le contrat de gré à gré d'une valeur de 39 627,38 \$ plus taxes avec *DeMarque*, pour l'abonnement au dictionnaire visuel scolaire, 67 412 utilisateurs au site *Web EduMédia* et 13 404 utilisateurs au journal *Le Curieux*;
- 3° de RENOUELER le contrat de gré à gré d'une valeur de 21 288 \$ plus taxes avec *Groupe Média TFO*, pour l'abonnement de 1 200 utilisateurs à *IDELLO* - environnement numérique évolutif et dynamique;
- 4° de RENOUELER le contrat de gré à gré d'une valeur de 202 990 \$ plus taxes avec *Scolab inc.*, pour l'abonnement de 53 000 utilisateurs de *NetMath*;
- 5° de RENOUELER le contrat de gré à gré d'une valeur de 50 000 \$ plus taxes avec *Haylem inc.*, pour l'acquisition de 1 000 licences multipostes à *Lexibar* - logiciel de prédiction de mots;

Ces contrats [mentionnés aux paragraphes 1 à 5] seront en vigueur pour une année scolaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 avec la possibilité de renouveler l'entente une dernière fois pour l'année 2023-2024 sous réserve d'une validation du montant par le dirigeant de l'organisme;

- 6° d'AUTORISER les Services éducatifs à effectuer les achats projetés au présent rapport.

12. Service des ressources financières – logiciel de gestion de candidatures – appel d’offres 24-686P – exercice de la première année du contrat

Document déposé : Rapport A-31-4794-A en date du 20 mai 2022  
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à *Workland* pour une période d’une année (année d’implantation);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année après la période d’implantation, et que celle-ci était assortie de trois options de renouvellement d’une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première année de l’implantation arrive à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de poursuivre avec la première année du contrat pour l’année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que *Workland* accepte de poursuivre avec la première année du contrat pour l’année 2022-2023;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 110 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’EXERCER la première année de contrat pour la mise en services d’un logiciel de gestion de candidatures avec *Workland* pour un montant de 159 563 \$ plus taxes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

13. Service des ressources financières – école Félix-Leclerc – rénovation de la chaussée de la cour d’école – phase 1 – appel d’offres 25-3072P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4801, version modifiée en date du 25 mai 2022  
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la chaussée de la cour de l’école Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Roland Grenier Construction inc.* au montant de 773 887 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 773 887 \$ plus taxes à *Roland Grenier Construction Itée* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la chaussée de la cour de l'école Félix-Leclerc;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – services de traitement, dépôt, et transport de valeurs – avis d'intention 27-677S – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4808 en date du 17 mai 2022  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un contrat à exécution sur demande de gré à gré a été attribué le 13 juillet 2021 à *SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEUR GARDA* pour les services de traitement, dépôt et transport de valeurs;

CONSIDÉRANT que le contrat d'une durée d'une année, était assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la demande de la *SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEUR GARDA* datant du 20 avril 2022 au sujet d'une augmentation non prévue de ses tarifs;

CONSIDÉRANT l'entente qui lie le prestataire de services bancaire du CSSDM, les *CAISSES DESJARDINS* avec la *SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEUR GARDA* en ce qui a trait aux transactions par des compagnies de transport de valeur auprès de Desjardins;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la *SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEUR GARDA* de la demande de renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'EXERCER la première option de renouvellement de l'entente pour les services de traitement, dépôt, et transport de valeurs avec *SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEUR GARDA*, selon les conditions de l'entente 27-677S et la majoration des tarifs proposée. Ce contrat avec la majoration des taux, est estimé à 91 185 \$ plus taxes.

15. Service des ressources financières – entretien, réparation de pompes et fournitures de pièces – appel d'offres 15-344P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4816 en date du 18 mai 2022  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services qui effectuera, à la demande du Service des ressources matérielles, l'entretien, la réparation de pompes et la fourniture de pièces pour l'ensemble des écoles et unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale arrive à échéance le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9141-6636 Québec inc. (*Pompes François Néron inc.*), a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année (2022-2023);

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat pour l'entretien, la réparation de pompes et fournitures de pièces avec l'entreprise 9141-6636 Québec inc. (*Pompes François Néron inc.*), pour un montant annuel de 85 380 \$ plus taxes pour la période du 5 juillet 2022 au 4 juillet 2023.

16. Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, annexe au 8300, rue de Teck – révision de l'estimation des honoraires professionnel et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 2 (projet : 303 019 940)

Document déposé : Rapport A-33-1894 en date du 6 mai 2022  
de M. Ali Assi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *XO construction inc.* pour la rénovation de l'enveloppe extérieur – phase 2 de l'école Saint-Justin annexe, située au 8300, rue de Teck, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires nécessaires et détaillés au présent rapport;

CONSIDÉRANT que seul l'ajustement lié à l'estimation des travaux requiert l'autorisation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);



CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *XO construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieur – phase 2 de l'école Saint-Justin annexe, située au 8300, rue de Teck, à Montréal.

17. Service des ressources matérielles – école Saint-Benoît – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation des blocs sanitaires – phase 1 (projet : 003 017 320)

Document déposé : Rapport A-33-1895 en date du 6 mai 2022  
de M. Ali Assi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction L. Morin inc.* pour la rénovation des blocs sanitaires - Phase 1 de l'école Saint-Benoît, située au 500, avenue du Mont-Cassin, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires nécessaires et détaillés au présent rapport pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction L. Morin inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – Phase 1 de l'école Saint-Benoît.

18. Service des ressources matérielles – entrepôt Charles-Lemoyne – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de mise aux normes de l'entrepôt Charles-Lemoyne (projet : 021 L17 860)

Document déposé : Rapport A-33-1896 en date du 21 avril 2022  
de M. Othmane El Moutawakil Alaoui concernant le sujet  
en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* pour le projet de mise aux normes de l'entrepôt Charles-Lemoyne, situé au 1945, rue Mullins, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024* du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de mise aux normes de l'entrepôt Charles-Lemoyne.

19. Service des ressources matérielles – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de la caractérisation d'amiante pour les vingt (20) bâtiments du CSSDM (projet : 000 000 240)

Document déposé : Rapport A-33-1898 en date du 28 avril 2022  
de M. Djamel Dahmani concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Englobe corp.* pour les services professionnels liés à la caractérisation d'amiante pour les vingt (20) bâtiments décrits dans le présent rapport du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT les interventions supplémentaires des services professionnels requises pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Englobe corp.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires supplémentaires fournis dans le cadre des services professionnels liés à la caractérisation d'amiante pour les vingt (20) bâtiments du CSSDM.

20.

Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de réaménagement des laboratoires (projet : 073 029 110)

Document déposé : Rapport A-33-1899 en date du 28 avril 2022  
de M. José Camirand Simoneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les constructions Serbec inc.* pour le réaménagement des laboratoires de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), édifice de l'école Champlain, située au 2260, rue Logan, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le réaménagement partiel de l'école Champlain pour établir des laboratoires au deuxième étage est nécessaire, afin de répondre aux besoins de la formation professionnelle dans le cadre des programmes de préposés aux bénéficiaires en établissement de santé et à domicile ainsi que de santé assistance et soins infirmiers de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de l'école et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses dont fait état le présent rapport sera absorbée à l'intérieur des disponibilités du budget de fonctionnement du CSSDM présenté à l'annexe F. Par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les constructions Serbec inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réaménagement des laboratoires de l'école Champlain pour l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal.

21.

Service des ressources matérielles – école de l'Étincelle – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser des travaux de maçonnerie (projet : 093 038 100)

Document déposé : Rapport A-33-1900 en date du 12 mai 2022  
de M. Marco Goyette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux sont urgents et qu'un appel d'offres en retarderait la réalisation et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que *Saint-Denis Thompson inc.* est un entrepreneur homologué principal détenant le contrat à l'exécution sur demande dans le cadre de l'appel d'offres 15-345P;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *St-Denis Thompson inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel relatif à l'appel d'offres AO 15-345P est de 1 247 772,75 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'entrepreneur homologué, *St-Denis Thompson inc.*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande pour des travaux de maçonnerie à l'école de l'Étincelle, à taux horaires, dont la valeur est estimée dans le présent rapport;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service, de tout document accessoire afin de donner plein effet au contrat compris dans les documents d'appel d'offres, le cas échéant.

22. Service du secrétariat général – entente de règlement dans le cadre du projet pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement des systèmes électriques à l'école Notre-Dame-des-Neiges (115 011 640)

Document déposé : Rapport A-34-3319 en date du 19 mai 2022  
de M<sup>e</sup> Émilie Brosseau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux du projet pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement des systèmes électriques à l'école Notre-Dame-des-Neiges (115 011 640) sont terminés;

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel n° A-34-3319 qui justifient de conclure un règlement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de régler ce litige selon les termes de l'entente de principe confidentielle décrits au rapport n° A-34-3319;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée à l'entente de principe confidentielle décrite au rapport n° A-34-3319;

CONSIDÉRANT l'article 164.b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au Comité exécutif de conclure une transaction pour prévenir ou terminer une contestation judiciaire ou quasi-judiciaire;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER telle que décrite dans le rapport confidentiel n° A-34-3319, l'entente de principe dans le cadre du projet pour la Mise à niveau de la chaufferie et remplacement des systèmes électriques à l'école Notre-Dame-des-Neiges (115 011 640);
- 2° de DEMANDER au Bureau des affaires juridiques de négocier les termes de l'entente de déboursement conformément à l'entente de principe intervenue;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de l'entente de principe;
- 4° de DEMANDER à la directrice adjointe du Service du secrétariat général de signer l'entente de déboursement une fois finalisée et négociée par le Bureau des affaires juridiques.

23. Documents d'information :

- a) A-31-4815 Service des ressources financières – acquisition de combustibles – entente 29-073R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales

- b) A-33-1853 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Neiges – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de la démolition de l'annexe 115M (projet : 115 017 870)
- c) A-33-1897 Service des ressources matérielles – nouvelle école secondaire – deuxième cycle sur le site de La Dauversière, dans le cadre d'ajout d'espace (projet : 224 000 000)
- d) A-33-1901 Service des ressources matérielles – école Les-Enfants-du-Monde – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement et de travaux connexes (projet : 086 021 950)
- e) A-33-1902 Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte- Lafontaine – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre de la réhabilitation des plafonds du 2<sup>e</sup> étage (projet : 130 024 340)

24. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas ici.

25. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 9 h 02.

*Secrétariat général – 8 juin 2022*